



**HAL**  
open science

# La fabrication des archives Le rôle des collectionneurs au XIX e siècle

Dominique Pety

► **To cite this version:**

Dominique Pety. La fabrication des archives Le rôle des collectionneurs au XIX e siècle. Les archives au XIXe siècle. Nouveaux partages, nouveaux usages, 2017. hal-02186300

**HAL Id: hal-02186300**

**<https://hal.science/hal-02186300>**

Submitted on 17 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La fabrication des archives

## Le rôle des collectionneurs au XIX<sup>e</sup> siècle

Dominique Pety

Si l'on examine la définition des « Archives » que donne Pierre Larousse dans son *Grand Dictionnaire universel*, dont le premier tome paraît à la fin des années 1860, on s'aperçoit qu'il a plusieurs fois recours au terme de « collection » : les archives sont pour lui une « collection de documents manuscrits ou imprimés concernant l'histoire d'un État, d'une ville, d'une administration, d'une communauté, d'une famille<sup>1</sup> ».

Or une distinction beaucoup plus nette est aujourd'hui établie entre archives et collection. Krzysztof Pomian, rédacteur du chapitre consacré aux Archives dans *Les Lieux de mémoire*, en 1986, et par ailleurs spécialiste de l'historiographie des collections, souligne quant à lui une différence initiale de nature et d'origine entre des archives et une collection :

[...] pour former des archives, il faut qu'un tel ensemble ne contienne que les documents produits ou reçus par leur auteur ou destinataire dans l'exercice de ses activités. C'est là une condition essentielle qui distingue les archives de tout autre ensemble de documents, en particulier de la collection. [...] Les archives [...] sont le résultat inévitable des activités d'une personne, d'un organisme ou d'un service [...]. Toute collection est suspendue à un acte de volonté ; les archives, elles, sont secrétées d'une façon, pour ainsi dire, automatique par une activité et elles forment, pour cette raison, un ensemble non pas artificiel, mais organique, un fonds<sup>2</sup>.

Il en découle bien évidemment des différences de statut, de localisation, de conservation, de traitement, de communication, des objets détenus dans des archives, et des objets constitués en collections, et plus encore bien entendu si les unes sont publiques et les autres privées.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'approche de Pierre Larousse le suggère, les deux pratiques (la réunion d'archives, la constitution de collections) sont au contraire, comme on va le voir, encore fortement imbriquées. Les collectionneurs ont en effet, d'une part, contribué à la préservation des pièces d'archives et à la formation ou l'organisation des fonds d'archives (les archives ne se sont pas constituées d'elles-mêmes en une sédimentation organique) ; les collectionneurs ont, d'autre part, opéré un travail de valorisation de nouveaux objets, auxquels on a pu reconnaître ensuite le statut d'archives.

---

<sup>1</sup> Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel* (1867-1890), « Archives », t. I, p. 584-585.

<sup>2</sup> Krzysztof Pomian, « Les archives », p. 3999-4070 dans *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, t. III, Gallimard, 1986. Citation p. 4007.

On rencontre ici le problème central de la valeur attachée à la notion d'archive. K. Pomian y réfléchit à partir de la distinction entre *monument* et *document*, et il identifie deux lectures que peut susciter la pièce d'archive : une lecture mémorielle, et une lecture historique ou documentaire. La lecture mémorielle est la lecture immédiate que suscite la pièce d'archive quand elle a encore fonction de preuve pour l'institution dont elle émane ; quand au contraire elle a perdu cette utilité, et est passée de ce qu'on appelle les archives courantes, en cours de constitution, aux archives définitives, dont le fonds est clos, la pièce d'archive peut alors être utilisée par l'historien, pour une lecture documentaire distante (selon une approche objectiviste de la pratique historique, telle qu'elle s'est définie depuis le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle) :

On peut lire les archives en historien : en prenant ses distances par rapport à ceux qui en ont été les auteurs, en les regardant de l'extérieur, en les intégrant dans un ensemble plus vaste dont elles ne sont qu'une partie. C'est seulement quand le lecteur s'identifie à celui qui a secrété les archives, quand il reprend à son compte le point de vue de ce dernier, ses jugements, ses émotions mêmes, qu'il procède à une lecture qui n'est plus celle de l'historien. Qui réactualise les archives dans leur fonction de mémoire<sup>3</sup>.

K. Pomian suggère donc que le document peut être retransformé en support de mémoire, en monument, et il nous faudra voir finalement si cette approche n'est pas celle, justement, à laquelle se sont particulièrement prêtés les collectionneurs, dans leur approche du document d'archive<sup>4</sup>.

Il existe sans doute en effet deux histoires croisées de la notion d'archives, selon que celle-ci est faite par un historien spécialement formé, au sein d'une institution, à la gestion ou à l'exploitation des archives (figure qui apparaît seulement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle), ou par un collectionneur qui hérite de la pratique plus ancienne de l'érudit ou de l'antiquaire, et dont le rapport à l'archive se construit dans la sphère plus restreinte de l'*otium*, dans le contexte du loisir individuel et savant, et dans le rapport matériel à des objets fortement investis d'une charge symbolique, cognitive et affective. C'est au croisement de ces deux histoires que nous mènerons ici nos analyses.

## Les collectionneurs et la collecte des archives

Dès l'époque révolutionnaire se formule la nécessité de préserver les archives d'une destruction généralisée, en procédant à un triage (décret du 7 messidor, an II, 25 juin 1794) ; la dimension de sauvetage s'accroît ensuite, à mesure que le constat des pertes s'amplifie,

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 4008.

<sup>4</sup> Sur cette distinction monument/document, voir les références données par K. Pomian (art. cit., note 6, p. 4058), ainsi que F. Choay, préface à *L'Allégorie du patrimoine* (1992) ; Odile Parsis-Barubé, *La Province antique. L'invention de l'histoire locale en France (1800-1870)*, Éd. du CTHS, 2011, p. 163-167 ; D. Pety, *Poétique de la collection au XIX<sup>e</sup> siècle. Du document de l'historien au bibelot de l'esthète*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2010, p. 69-96. Je remercie Jean-François Luneau de m'avoir signalé deux textes fondamentaux : Alois Riegl, *Le Culte moderne des monuments* (1903) ; Erwin Panofsky, *L'Œuvre d'art et ses significations*, « Problèmes de méthode » (1940).

qu'elles soient dues aux destructions révolutionnaires, ou au brigandage qui s'exerce sur des documents qu'on ne surveille plus et dont on commence à faire le trafic<sup>5</sup>.

Si diverses mesures sont prises sous le Directoire et l'Empire qui vont permettre l'organisation des Archives nationales, les Archives départementales, nées d'un décret du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) vont quant à elles rester longtemps en déshérence<sup>6</sup>. C'est dans ce contexte que la monarchie de Juillet, au moment où elle commence à se préoccuper des monuments historiques, sollicite aussi les érudits des sociétés savantes de province pour la préservation et la mise en valeur des fonds d'archives, avant le vote de la loi du 10 mai 1838 qui rangera au nombre des dépenses obligatoires du budget départemental la garde et la conservation des archives<sup>7</sup>.

### *Le rôle des sociétés savantes*

Les académies ou sociétés savantes de province créées sous l'Ancien Régime sont rétablies, pour certaines d'entre elles, sous l'Empire et la Restauration. D'autres se fondent, comme en 1824 la Société des antiquaires de Normandie que Guizot donne en modèle en appelant dès 1830 à la formation en province de sociétés locales pour contribuer à la sauvegarde des monuments<sup>8</sup>. Devenu ministre de l'Instruction publique en 1832, il fonde l'année suivante la Société d'histoire de France, dont le but premier est la publication de documents originaux relatifs à l'histoire de France. L'impulsion est ensuite donnée par l'État : l'arrêté du 18 juillet 1834 crée le Comité des Travaux historiques (qui prend en 1858 le nom de Comité des Travaux historiques et des sociétés savantes, actuel CTHS, Comité des travaux historiques et scientifiques), « un comité chargé de diriger les recherches et la publication de documents inédits relatifs à l'histoire de France<sup>9</sup> », et les sociétés savantes de province sont encouragées à contribuer à cette publication de sources, en dialogue avec le Comité grâce à un réseau des correspondants disséminé sur tout le territoire. Odile Parsis-Barubé montre que sous l'effet conjugué de ces initiatives étatiques et du prosélytisme d'Arcisse de Caumont qui tente de fédérer diverses initiatives régionales autour de l'activisme de la Société des antiquaires de Normandie, les années 1830-1850 peuvent correspondre à un « âge d'or de l'antiquarisme provincial », avec la création de 3 à 5 sociétés savantes affichant un intérêt historique ou archéologique chaque année, entre 1834 et 1848<sup>10</sup>. Elles s'engagent dans trois types d'activités : la sauvegarde des monuments, la constitution de collections (notamment d'objets), les publications de sources. La plupart des sociétés publient des bulletins et des mémoires, les uns rendant compte de la vie de

---

<sup>5</sup> K. Pomian, art. cit., p. 4022.

<sup>6</sup> Voir les constats dressés par Michelet, chef de la section historique des Archives générales du royaume depuis 1832, dans son Journal ou dans un Rapport officiel adressé en 1836 à Guizot.

<sup>7</sup> Suivra la circulaire de 1841, qui impose le principe de la collecte et du classement par fonds.

<sup>8</sup> Françoise Bercé, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », dans *Les Lieux de mémoire*, op. cit., t. I, p. 1545-1574.

<sup>9</sup> Laurent Theis, « Guizot et les institutions de mémoire », dans *Les Lieux de mémoire*, op. cit., t. I, p. 1575-1598. Citation p. 1590.

<sup>10</sup> *La Province antique*, op. cit., p. 195-197.

la société, les autres étant consacrés à la publication de documents anciens, pièces d'archives, cartulaires, chroniques. Certaines sociétés sont mêmes exclusivement consacrées à ces publications de sources, comme les Sociétés des archives historiques des départements de la Gironde, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou, du Limousin, qui se fondent à partir des années 1860-1870<sup>11</sup>.

On peut analyser de manière plus détaillée les *Archives historiques de la Gironde*, émanation de la société du même nom. Dans le premier volume, en 1859, un prospectus détaille les intentions de la société, en un prosélytisme qui essaie de susciter des vocations :

La publication de documents historiques est une œuvre aussi utile qu'aisée : il ne faut ni génie ni style pour déchiffrer un vieux titre et le sauver de la destruction en l'imprimant. Les hommes les moins érudits et les plus modestes peuvent sans crainte entreprendre une pareille tâche<sup>12</sup>.

Des garanties sont ensuite données quant au travail collectif sur la sélection des pièces, la qualité de leur transcription et de leur annotation. En 1867, quand est publié le huitième volume des *Archives historiques de la Gironde*, il comporte 252 documents tirés d'archives publiques ou privées dans un volume in-quarto de près de 600 pages. Les documents publiés appartiennent aux Archives impériales, à la Bibliothèque impériale, aux Archives départementales des Basses-Pyrénées, de la Gironde, du Maine-et-Loire, aux Archives municipales de certaines villes (ainsi qu'aux Archives royales d'Angleterre), mais il y a aussi une vingtaine de collections particulières qui ont été sollicitées, et qui ont fourni chacune entre 1 et 11 pièces. Dix-huit sociétaires ont travaillé aux transcriptions (sur un total de 25 assidus aux séances mensuelles de la société). On mesure, à voir l'épaisseur du volume et la variété des fonds d'archives consultés, l'important travail réalisé dans la localisation et l'édition des sources.

### *Les collections privées de manuscrits et d'autographes*

Ces publications savantes sont certainement le lieu où s'articule de façon la plus claire l'apport des particuliers à l'effort institutionnel de réorganisation et de valorisation des fonds publics d'archives. Mais elles ne doivent pas faire oublier, en amont, le rôle joué par des individus dans la préservation de pièces isolées, peu à peu rassemblées en vastes collections. Nous présenterons ici le cas de deux personnages, l'un marchand d'autographes, l'autre collectionneur d'autographes, et la façon surtout dont ils recomposent l'histoire des archives publiques à la lumière des collections privées.

Pierre-Jules Fontaine, libraire et marchand d'autographes à Paris (1801-1882), publie en 1836 le *Manuel de l'amateur d'autographes*. Avant de donner des conseils méthodologiques

---

<sup>11</sup> L. Theis, art. cit., p. 1563-1569.

<sup>12</sup> Archives historiques du département de la Gironde, Paris, A. Aubry ; Bordeaux : E.-G. Gounouilhon, 1859, t. I, p. XIV. O. Parsis-Barubé cite une circulaire de 1834 où Guizot exprime sa réserve à l'égard d'un certain amateurisme local (« l'art de déchiffrer les anciens manuscrits ne s'apprend point en quelques jours »), et évoque ses efforts pour envoyer sur place de jeunes diplômés de l'École des Chartres, récemment fondée (1821).

(comment authentifier, comment classer) ou des éléments factuels (variation des prix, liste de catalogues de ventes d'autographes, noms de collections importantes), Fontaine dessine une généalogie des collectionneurs de manuscrits et d'autographes dont les collections sont venues nourrir bibliothèques et archives publiques, en commençant par Loménie de Brienne et les frères Pierre et Jacques Dupuy. Il évoque ensuite d'autres grandes collections venues enrichir les bibliothèques royales jusqu'à la période révolutionnaire, qu'il montre particulièrement dure pour les collectionneurs de livres et de manuscrits, documents facilement assimilés à des titres de noblesse et menacés comme tels, et la renaissance du travail savant avec l'arrivée au pouvoir de Bonaparte :

Les savants [...] osèrent de nouveau se livrer à l'étude. [...] Ce fut alors que l'importance des autographes fut de nouveau reconnue ; mais où rencontrer des autographes importants, des documents précieux ? un si grand nombre avait été la proie des flammes !... Il ne restait aux collecteurs que des pièces de rebut destinées au pilon par l'administration, ou vendues à l'épiciier, après décès de quelque personnage célèbre, par ses collatéraux affamés. Ce fut donc chez les épiciiers, que des hommes pleins d'amour pour les matériaux historiques ne dédaignèrent pas de venir s'asseoir pour trier ces papiers nombreux et orner leurs cabinets de pages échappées à l'investigation maladroite de quelqu'employé illettré. C'est ainsi que nous avons rencontré, livrés à ces pénibles recherches, MM. Villenave, Monmerqué, Alexandre Martin, le colonel Morin, Berthevin, etc. dont le savoir et le zèle rappelaient les de Brienne, les Dupuy, les de Mesmes, etc., etc<sup>13</sup>.

Félix-Sébastien Feuillet de Conches (1798-1887), chef de bureau au service du protocole au Ministère des Affaires étrangères, est plus explicite encore sur la façon dont les collections privées d'autographes sont selon lui à la source des archives publiques. En tête de son ouvrage *Causeries d'un curieux. Variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins*, il écrit : « Nous indiquerons les origines des archives publiques, dont les Collections particulières, il faut le reconnaître, ont été les exemples et les modèles<sup>14</sup>. » Dans le chapitre intitulé « Les anciens cabinets, les archives et les cartulaires », il établit de fait une sorte d'histoire des archives en France, partie des cabinets particuliers, et qui se clôt sur les cabinets particuliers. Une section est intitulée « Point d'archives régulières en France avant Colbert, excepté le Trésor des Chartes et les pièces comptables », où il conclut que « celui qui occupait une charge élevée devait être conduit à la création d'archives personnelles<sup>15</sup> [...] ». Si la fondation des Archives des Ministères par Colbert marque un tournant, beaucoup de pièces d'archives restent la propriété de particuliers :

Jusqu'à-là donc, sauf les lois du royaume et partie des archives judiciaires gardées au Parlement jusqu'en 1790 [...], sauf les papiers courants de finance, qui, pour ordre, étaient conservés à la Chambre des Comptes, les papiers d'État devenaient généralement propriété particulière ; et c'est ce qui explique la composition et la prodigieuse importance de certains cabinets anciens, qu'il serait impossible de réunir à l'époque actuelle. C'est ce

---

<sup>13</sup> Pierre-Jules Fontaine, *Manuel de l'amateur d'autographes*, Paris, Paul Morta éditeur, 1836, Première partie : « Introduction à la connaissance des autographes », chap. I, « Des autographes en général », p. 20-21.

<sup>14</sup> *Causeries d'un curieux*, Plon, 1862-1868, 3 vol. Citation t. I, p. XLIII.

<sup>15</sup> *Ibid.*, t. II, Livre II, Chap. III, « Les anciens cabinets, les archives et les cartulaires », p. 430 *sq.*

qui explique en même temps le nombre de correspondances politiques de tout genre tombées dans le domaine public, passées aux mains de l'étranger, ou bien devenues, de nos jours, un objet flottant de commerce<sup>16</sup>.

Certes, le présent évoqué dans la section « Archives générales de l'Empire » montre des dépôts publics désormais bien en ordre. Mais Feuillet conclut, dans la Section « Cabinets de Curieux », sur le fait que les Curieux (nom donné aux collectionneurs sous l'Ancien Régime, et qui fait le titre de son ouvrage) ont au moins eu, « en présence de l'incurie des gouvernements successifs, le mérite de conserver » : « Aussi leur goût a-t-il sauvé une infinité de documents grandement rares et curieux, qui pour la plupart semblaient bagatelles et pièces de nulle conséquence. Finalement ce sont eux qui ont appris à l'État à former des Archives<sup>17</sup>. »

Au-delà de l'aspect militant de ces deux textes émanant de spécialistes de la collection privée, on peut se demander s'il y a seulement antériorité historique des collections privées sur les collections publiques, en matière de documents historiques et de pièces d'archives. L'historien et l'érudit, au milieu du siècle, ont en effet grandement recourus aux ventes publiques pour acquérir les matériaux de leur étude, comme l'évoque le critique d'art, collectionneur et bibliophile Philippe Burty quand il décrit en 1867 la salle Silvestre, où ont lieu les ventes aux enchères de livres et d'autographes<sup>18</sup>.

Un constat des frères Goncourt, auteurs de nombreux livres d'histoire sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, souligne aussi cette quête multiforme des matériaux, particulièrement des manuscrits autographes, à laquelle doit se livrer l'historien insatisfait de ce que proposent les bibliothèques ou archives publiques :

Les autographes sont épars, disséminés dans toute l'Europe. [...] Bien des ventes se passent sans rien vous apporter [...]. Il faut courir les bibliothèques, acheter, obtenir communication, rassembler, par mille moyens et par mille fatigues, les éléments uniques et dispersés du travail [...]. Le livre eût été impossible, sans l'aide, le concours, les communications obligeantes des amateurs d'autographes. Remercions donc de notre mieux M. F. Barrière, M. le marquis de Flers, M. Boutron, M. Chambry, M. Dentu, M. Fossé d'Arcosse, etc., qui ont bien voulu mettre leurs richesses à notre disposition, et quelque prix à notre reconnaissance<sup>19</sup>.

On comprend ainsi pourquoi l'historien de l'art et futur directeur des Beaux-Arts Philippe de Chennevières décide à la même époque de lancer les *Archives de l'art français* (1851), « recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France », publication régulière (une livraison tous les deux mois), pour laquelle il pense trouver non seulement un public, mais aussi des collaborateurs assidus. De même, d'autres périodiques apparaissent dont le but est l'échange d'informations érudites, et qui peuvent parfois être le lieu de communication d'extraits de telles ou telles pièces d'archives détenues par un

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 435.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 435-436.

<sup>18</sup> Philippe Burty, « L'hôtel des ventes et le commerce des tableaux », dans *Paris-Guide*, Lacroix, 1867, t. II, p. 949-963.

<sup>19</sup> Préface de la première édition des *Portraits intimes du XVIII<sup>e</sup> siècle* (1857-1858), citée dans *Préfaces et manifestes*, édition définitive, postface de Jean Ajalbert, Flammarion et Fasquelle, [1926], p. 166.

collectionneur ou localisées dans un dépôt public par un érudit : l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, paraît en 1864. Sous-titré *Notes and Queries français*, il s'inspire de son homologue britannique créé quatorze ans plus tôt et publie « Questions et réponses, communications diverses à l'usage de tous, littérateurs et gens du monde, artistes, bibliophiles, archéologues, généalogistes, etc. », en arguant du modèle des bénédictins du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui augure bien de sa dimension érudite, même si certaines questions restent de l'ordre de l'anecdote ou du détail pratique<sup>20</sup>.

## L'invention de nouvelles archives

### *Nouveaux écrits*

Parmi les autographes évoqués par Fontaine ou Feuillet de Conches, il y a certes des pièces d'archives à proprement parler, mais il y a aussi des documents dont il n'est pas sûr que leur place soit dans un dépôt public. Fontaine distingue les « lettres royales », lettres de cachet, lettres patentes, qui sont des actes de gouvernement, des « lettres particulières », qui n'émanent pas d'individus en charge d'une responsabilité spécifique<sup>21</sup>. Or Feuillet de Conches, quant à lui, s'attache particulièrement à souligner la valeur de ces pièces en apparence secondaires : même si l'autographe ne concerne que des événements anecdotiques et des personnages de second ordre, il a du moins le mérite de constituer un témoignage direct au service d'une histoire qui s'appuie désormais sur des sources. Dans une section de sa lettre introductive, intitulée « Nécessité de documents originaux pour l'étude de l'histoire », il accorde ainsi une place de premier plan aux autographes, après avoir écarté comme trop partiels mémoires et chroniques :

Les seuls [documents] vraiment irrécusables sont les monuments de première main, les révélations des pièces originales, les lettres intimes. Ce sont proprement les pièces justificatives des annales des peuples. Les lettres autographes appartiennent à cette partie toute morale de l'histoire, entièrement distincte du simple récit des faits, mais qui doit y rester inséparablement attachée. C'est l'expression de la vie, c'est la vie ; c'est la vérité, sinon constamment la plus sûre, du moins la plus probable [...]. Dans l'histoire, on dédaigne trop l'étude de l'homme intime [...]. Les correspondances, même d'un individu obscur et ignoré, pourvu qu'elles soient authentiques, jettent du jour sur un fait d'histoire ou fournissent des détails précieux de mœurs : tant a de prix un peu de vérité<sup>22</sup> !

Un vocabulaire juridique (« les pièces justificatives des annales des peuples »), une référence appuyée à la notion de vérité, viennent soutenir la conversion de la lettre autographe en pièce d'archive, destinée à prouver. La qualification de « monument », dans son contraste voyant avec la formule de « lettre intime », vient aussi amplifier la valeur collective et mémorielle de ce nouveau type de document. On voit aussi qu'une autre notion

---

<sup>20</sup> « Appel à tous » daté de 1863, relié avec le volume 1 sous la cote 8 Z 941864, Paris, BnF.

<sup>21</sup> *Manuel de l'amateur d'autographes*, *op. cit.*, Première Partie, chap. II, « Nature de l'autographe », p. 24 *sq.*

<sup>22</sup> *Causeries d'un curieux*, *op. cit.*, t. I, p. XV.



apparaît, celle de vie, au service d'une histoire qui ne doit plus seulement établir la vérité sur le passé, mais le rendre sensible dans toute sa complexité.

On retrouve un argumentaire identique dans d'autres textes de la même époque émanant également de collectionneurs d'autographes aspirant à une nouvelle écriture de l'histoire. Les Goncourt écrivent en tête de leur recueil de *Portraits intimes du dix-huitième siècle* (1857-1858) :

Qui révélera mieux que la lettre autographe la tête et le cœur de l'individu ? [...] Miroir magnifique où passe l'intention visible, et la pensée nue ! Ce papier taché d'encre, c'est le greffe où est déposée l'âme humaine. Quelle lumière dans la nuit du temps ! Quelle survie de l'homme ! Quelle immortalité des grandeurs et des misères de notre nature ! Quelle résurrection – la lettre autographe – ce silence qui dit tout<sup>23</sup> !

Le vocabulaire judiciaire (déposition, greffe) s'associe ici à une rhétorique du dévoilement, où la vérité révélée est celle du plus caché (le « cœur », la « pensée nue »), et la finalité résurrectionniste de l'histoire s'étend de l'individu au genre humain.

Alors qu'apparaissent chez les collectionneurs ces nouvelles pratiques et représentations des pièces d'archives et des sources historiques, les fonds publics s'ouvrent également à de nouveaux documents : comme le rappelle K. Pomian, en 1856 une nouvelle série est ouverte aux Archives impériales pour accueillir les documents entrés par « voies extraordinaires » (contrairement aux versements réguliers des administrations), soit les papiers personnels et les papiers de famille entrés par dons, legs ou achats. Mais il faudra attendre 1952 pour qu'une somme soit véritablement destinée à l'achat d'archives privées dans le budget des Archives nationales<sup>24</sup>.

### *Nouveaux objets*

La prise en compte de nouveaux documents est relayée et encouragée par le discours officiel, comme le montre Odile Parsis-Barubé dans son analyse de l'action de François Guizot sous la monarchie de Juillet. En effet, l'historien devenu ministre réfléchit, depuis son cours d'histoire moderne à la Sorbonne en 1812 et dans le sillage des idéologues de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la notion de civilisation et au paradigme culturel qui fonde l'idée d'une histoire totale. En découle la prise en compte de sources autres qu'écrites, comme le précise le premier *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, créée en 1833 sous l'inspiration de Guizot :

les monuments de l'histoire ne sont pas seulement les témoignages inscrits sur papier ou sur parchemin ; ce sont encore les témoignages gravés sur le métal ou sur la pierre, ce sont les documents conservés par la tradition, empreints dans les mœurs, dans le langage, dans la physionomie des races, dans les costumes, dans les dénominations topographiques<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Préfaces et manifestes littéraires, op. cit., p. 164-165.

<sup>24</sup> K. Pomian, art. cit., p. 4049.

<sup>25</sup> *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. I, 1834, Paris, Renouard, 1935, p. VI (cité par O. Parsis-Barubé, *La Province antique*, op. cit., p. 158).

Et le *Bulletin* dit alors explicitement qu'il ne faut pas hésiter à solliciter des pièces qui jusqu'alors n'avaient été prisées que des collectionneurs, ou, pour utiliser un terme moins dépréciatif et plus fidèle à l'érudition d'Ancien Régime, par les « antiquaires » :

Il est temps d'utiliser pour l'histoire une foule de monuments qui, la plupart, n'ont eu jusqu'ici de prix que pour leur mérite intrinsèque aux yeux des antiquaires, et dont la découverte n'a point encore porté en application les fruits qu'on devait en attendre. Découverts et décrits par l'archéologue, les monuments figurés doivent passer dans le domaine de l'historien, soit comme documents historiques, soit comme éléments sociaux<sup>26</sup>.

C'est le même argumentaire que reprennent les Goncourt lorsqu'ils cherchent à définir au début des années 1860 « l'histoire sociale » qu'ils entendent pratiquer en se fondant notamment sur les collections de textes mais aussi d'images (dessins et gravures) ou d'objets qu'ils ont commencé à rassembler :

Pour une pareille histoire, pour cette reconstitution entière d'une société, il faudra que la patience et le courage de l'historien demandent des lumières, des documents, des secours à tous les signes, à toutes les traces, à tous les restes de l'époque. Il faudra que sans lassitude il rassemble de toutes parts tous les éléments de son œuvre, divers comme son œuvre même<sup>27</sup>.

Les Goncourt évoquent alors divers types d'écrits, imprimés (journaux, brochures, pamphlets) ou manuscrits (lettres autographes, « la franchise crue de la vérité intime et la vérité de l'histoire »), mais aussi divers types d'objets qui échappent à la sphère de l'écrit :

Un siècle a d'autres outils de survie, d'autres instruments et d'autres monuments d'immortalité : il a, pour se témoigner au souvenir et durer au regard, le bois, le cuivre, la laine même et la soie, le ciseau de ses sculpteurs, le pinceau de ses peintres, le burin de ses graveurs, le compas de ses architectes. Ce sera dans ces reliques d'un temps, dans son art, dans son industrie, que l'historien cherchera et trouvera ses accords<sup>28</sup>.

Ici, ce n'est plus un vocabulaire juridique ou judiciaire qui va suggérer la capacité de ces nouveaux supports à fonder le discours historique au même titre que les pièces d'archives, mais l'usage du terme de « monuments ». Dans le *Bulletin de la Société d'histoire de France*, on a vu comment ce terme est d'abord utilisé pour désigner et magnifier toutes les traces matérielles qui « témoignent » du passé et donc de sa présence persistante dans le présent. Mais il est aussi utilisé dans un second sens plus spécifique, celui de « monuments figurés », formule qu'on voit apparaître dans divers textes théorisant la pratique archéologique dans les années 1830, à un moment où précisément l'archéologie est en train de se constituer comme science, en rivalité avec l'histoire, et s'efforce de légitimer les artefacts comme supports documentaires de même valeur que les écrits<sup>29</sup>. C'est à travers ce

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. VI.

<sup>27</sup> *Préface aux Maîtresses de Louis XV* (1860), dans *Préfaces et manifestes littéraires*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>29</sup> Voir notamment les notices « archéologie » de différents dictionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle, analysés dans mon article « Archéologie et collection », p. 205-224 dans *La Plume et la pierre. L'écrivain et le modèle archéologique au XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Martine Lavaud, Nîmes : Lucie Éditions, 2007.

vocabulaire de « monument », dont le sens va évoluer à l'aide des différentes épithètes qui lui sont peu à peu accolées, que va s'infléchir la conception du document historique, support de la pratique historiographique, et la conception même d'archive, également indissociable de la dichotomie monument/document.

## **Le traitement de l'archive : la tentation du fétichisme**

Dans la dichotomie monument/document qu'essaient d'approfondir historiens et collectionneurs au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle autour des objets qu'ils utilisent comme supports de l'écriture historique, n'existe pas encore l'antagonisme souligné par K. Pomian, qui fait du terme de « document » la manifestation d'une lecture objective, distanciée, et du « monument » le témoignage inverse d'une approche empathique du passé. Les deux termes semblent conjoints pour décrire, d'une part, une prise en considération respectueuse des traces du passé (sous l'angle du « monument »), d'autre part, un travail d'écriture à partir de ce substrat (alors considéré comme support de travail, ou « document »). La finalité est celle d'une histoire qui associe vie et vérité, exigeance intellectuelle d'exactitude et sentiment d'une reconstitution englobante du passé.

À mesure que l'on avance dans le siècle, les approches respectives des historiens et des collectionneurs vont néanmoins se dissocier : les uns vont revendiquer la fameuse distanciation historique qui sera ensuite érigée en dogme de la discipline, les autres témoignent d'une fascination indépassable pour la pièce d'archive presque constituée en relique.

### *La mise en scène du document*

Les recueils de sources publiés par les sociétés savantes, *a priori* surtout soucieuses de transmettre le contenu des archives qu'elles localisent et dépouillent, ont cependant le souci de parer les documents retranscrits par le soin apporté à la confection matérielle des volumes. Ces sociétés conçoivent ainsi leur travail comme un hommage au passé dont elles rendent compte. On peut lire, dans le prospectus des *Archives historiques de la Gironde* (1859), non seulement le terme de « monument » pour rendre compte des pièces éditées, mais aussi l'expression plus élogieuse et déférente « élever un monument à », pour rendre compte du travail d'édition :

Les Archives historiques ne s'adressent pas à un public frivole ; c'est un monument que nous élevons, pour nos descendants, à la mémoire de nos prédécesseurs. Il eût donc été désirable d'imprimer ces documents avec le luxe typographique ordinairement employé pour ces sortes de monuments : mais ce luxe eût beaucoup trop modifié le but principal de l'association : publier le plus possible. Il a donc fallu renoncer au format in-folio ; cependant la Société n'a pas voulu descendre jusqu'au format employé pour les publications plus frivoles ; elle a choisi le format in-quarto, adopté pour beaucoup de

publications importantes, et qui tient le milieu entre les formats trop mesquins et les in-folio trop lourds et trop grands pour les bras et pour les appartements modernes<sup>30</sup>.

Du côté non plus des collectifs savants, mais des particuliers collectionneurs, on trouve une attention encore plus fétichiste à la matérialité de la pièce d'archive, mise en contexte mais aussi mise en scène au sein d'un soigneux assemblage documentaire (sont rassemblés divers autres documents qui vont lui donner sens) : Charles Asselineau décrit ainsi comment le collectionneur Fossé d'Arcosse cherche, pour chacune de ses pièces autographes, à « la parer, l'annoter, l'entourer de toutes les preuves, de tous les témoignages qui établissent son importance et sa validité <sup>31</sup> ».

C'est aussi la confection très élaborée d'une reliure qui réalise cette mise en scène de la pièce d'archive, comme en témoigne Edmond de Goncourt quand il dresse dans *La Maison d'un artiste* (1881) l'inventaire de sa bibliothèque du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Il a fallu toujours qu'il s'y mêlât un peu de l'inédit épars dans le manuscrit et l'autographe. Et même dans l'imprimé, le morceau de papier qui n'était pas un livre, et dont je fabriquais un livre, au moins une plaquette, avait pour moi une attache supérieure à celle d'un bouquin vanté. Par exemple, le petit bulletin déposé chez les suisses des hôtels, pendant la maladie de Louis XV, dans le cartonnage que je lui ai fait faire, m'est plus précieux, m'est plus intime, m'est plus inspirateur, que quelque livre que ce soit du temps<sup>32</sup>.

Goncourt décrit le travail de reliure opéré sur le document, mais il le donne aussi *in extenso* en note. Il fait plus loin la liste des artistes pour lesquels il possède des documents autographes, dont il donne de larges extraits, et il semble alors copier le modèle des catalogues commentés d'autographes dont Fossé d'Arcosse ou Feuillet de Conches ont donné la formule (ce qui est une manière de rendre publique l'archive incluse dans un cabinet privé). On voit comment se combinent divers modes de valorisation de l'archive, comme texte (par citation ou reproduction) et comme objet (par inclusion au sein d'une collection, par protection et mise en valeur par la fabrication d'étuis).

### *Le culte du détail*

Le « petit bulletin déposé chez les suisses des hôtels, pendant la maladie de Louis XV » est un bon exemple du goût du collectionneur pour le détail singulier, anecdotique, qui donne l'illusion d'un contact privilégié avec le passé par la connaissance d'un fragment de réalité ignoré, en marge de la grande histoire et de l'opinion courante. C'est une autre forme de fixation fétichiste, puisque le détail anecdotique est chéri pour lui-

---

<sup>30</sup> *Archives historiques du département de la Gironde, op. cit.*, t. I, p. XV.

<sup>31</sup> Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes et de documents historiques ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse [sic], conseiller référendaire à la Cour des comptes, publiés avec les notes du collecteur et précédés d'une notice par M. Ch. Asselineau, Techener, 1861, préface, p. IV. Charlemagne-Ferdinand Fossé d'Arcosse (1780-1864), conseiller référendaire à la Cour des comptes, est un des premiers collectionneurs d'autographes du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>32</sup> *La Maison d'un artiste*, éd. D. Pety et C. Galantaris, Dijon : L'Échelle de Jacob, 2003, t. I, p. 239.

même, pour sa force évocatoire, loin d'être dépassé dans l'élaboration d'un récit historique aux proportions plus larges.

Ce culte du détail est fustigé par Feuillet de Conches lorsqu'il évoque « le curieux d'autographes », et plus largement « les curieux d'antiquités, de chartes, de documents de tout genre<sup>33</sup> », et leur travers le plus fréquent, cette « stérile curiosité de myopes qui recueille la petite monnaie anecdotique, compte les grains de poussière de l'histoire, et ne sait pas même découvrir dans cette poussière les paillettes d'or qu'elle recèle ». Il décrit leur propension à accumuler sans choix, leur incapacité à hiérarchiser. Pourtant, il soutient que la « poussière » de l'histoire peut receler des « paillettes », et qu'est moins en cause la modestie du matériau que la nature du regard qu'on porte sur lui, regard capable de faire jaillir des « trésors » des « débris » accumulés dans la « hotte » du chiffonnier.

Le fétichisme du collectionneur à l'égard du document historique ou de la pièce d'archive les constitue donc en « monuments » difficiles à minorer dans un récit historique qui s'en tiendra souvent à un montage documentaire, à une mosaïque d'inserts<sup>34</sup>. On retrouve les « logiques de la miniaturisation et de la fragmentation » qu'Odile Parsis-Barubé a mises au jour dans son analyse de l'histoire locale au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais elle conclut aussi son étude de l'étroite implication des élites locales dans la gestion des archives sur une appropriation de l'histoire rendue sensible<sup>35</sup>. Il semble donc que les collectionneurs aient pratiqué, au contact des archives qu'ils ont étudiées ou possédées, une histoire sensible qui annonce ce que revendiquera plus tard Arlette Farge<sup>36</sup>. On pourrait surtout souligner en quoi leur attention méticuleuse à des objets de tous ordres, et notamment à des pièces dédaignées comme trop insignifiantes, a en fait permis de faire bouger les cadres interprétatifs et de préparer les reconfigurations du savoir historique.

On peut conclure sur un dernier exemple. Quand les Goncourt font l'éloge de la lettre autographe, ils soulignent les éclairages qu'elle est susceptible d'apporter sur la vie privée, et notamment sur la vie des femmes, « grande[s] actrice[s] méconnue[s] de l'histoire », auxquelles ils ont, pour leur part, consacré la plupart de leurs monographies. Loin de creuser plus profondément le sillon d'une histoire galante et libertine, en vogue dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont en fait préparé le terrain des *gender studies*, comme l'a montré dès 1982 Elisabeth Badinter en préfaçant la réédition d'un de leurs livres d'histoire, symptomatiquement intitulé *La Femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

---

<sup>33</sup> *Causeries d'un curieux*, *op. cit.*, t. II, Livre II, Chap. I « Du goût des collections de lettres autographes », p. 341.

<sup>34</sup> Voir mon analyse dans *Poétique de la collection*, *op. cit.*, p. 66 sq.

<sup>35</sup> *La Province antiquaire*, *op. cit.*, p. 322.

<sup>36</sup> *Le Goût de l'archive*, Seuil, 1989. Dominique Poulot a récemment souligné en quoi les collectionneurs ont mis en œuvre « différents modes de vivre la patrimonialité », dans son introduction à l'ouvrage collectif dirigé par Odile Vincent, *Collectionner ? Territoires, objets, destins* (Paris, Créaphis Éditions, 2011), qui en donne d'éclairants exemples.